



Vente de la maison en cas de divorce

Par **morwenna**, le **31/01/2013** à **16:17**

bonjour Je désire divorcer et mon mari ne veut pas vendre notre maison actuellement, prétextant la crise. Que va-t-il se passer quand j'aurai démarré la procédure ? . Quels seront mes droits pour l'obliger à vendre, sachant que j'ai besoin de cet argent pour vivre après ? . Merci d'avance de votre réponse.

Par **amajuris**, le **31/01/2013** à **17:42**

bjr, rnsi vous n'êtes pas d'accord sur la liquidation de la communauté, cela va être compliqué. rnvous risquez de rester en indivision même divorcé tout le temps que vous ne trouverez pas un accord avec votre ex. rnle notaire n'y pourra rien. rncdt

Par **morwenna**, le **31/01/2013** à **18:54**

Merci de votre réponse. Je vais voir prochainement un avocat pour conseil. Il me semblait qu'au bout de deux ans, le juge pouvait obliger le conjoint à vendre. Que d'embêtements en perspective !.